

# COMITÉ DE DÉROGATION AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00063  
**Propriétaire(s) :** Ville d'Ottawa  
**Emplacement :** 411, avenue Dovercourt  
**Quartier :** 15 - Kitchissippi  
**Description officielle :** partie du lot 30, conc. 1 (F.O.) et lots 129-134 et lots 149-154,  
partie des lots 128 et 148, et partie de l'av. Cole, plan enr. 257  
**Zonage :** L2[320]S96  
**Règlement de zonage :** 2008-250

## OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire une nouvelle salle d'activités à l'angle nord-est du centre récréatif existant, conformément aux plans déposés auprès du Comité. L'annexe proposée ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

## DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 5 m, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 7,5 m;
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle à 5 m, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 7,5 m.

**LA DEMANDE** indique que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.